



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le 25 août 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19

#### Point de situation en Guadeloupe

**Depuis le point de situation du vendredi 21 août**, nous dénombrons **164 nouveaux cas confirmés** par tests PCR en 4 jours, ce qui porte à **935 le nombre de cas confirmés cumulés**.

**Ce sont 27 868 tests PCR qui ont été réalisés au total à ce jour.**

Il y actuellement 9 patients confirmés covid hospitalisés dans le service de réanimation du CHU (dont 5 patients guadeloupéens et 4 patients transférés de Saint-Martin). Parmi ces patients, 4 sont âgés de plus de 60 ans, et 3 de moins de 40 ans.

Pour faire face à l'évolution de la situation, le CHU a dès le week-end dernier activé son Plan Blanc, qui est mis en œuvre à compter de ce mardi 25 août.

**Les derniers cas indiquent que la circulation du virus en Guadeloupe concerne désormais toutes les couches de la population, des bébés aux seniors, avec encore cependant une majorité de personnes âgées entre 20 et 40 ans**

**La transmission du virus ne se fait pas exclusivement dans les lieux publics, mais très souvent aussi dans la sphère privée (événements familiaux) ou la sphère professionnelle (sur votre lieu de travail).**

**Partout, pour freiner la circulation du virus, le respect strict des gestes barrières s'impose à nous tous.**

Les personnes fragiles, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades, etc). Nos seniors sont les plus touchés par les formes graves de la maladie. Soyons tous particulièrement vigilants lorsque nous leur rendons visite, que ce soit à leur domicile, ou dans les EHPAD.

La campagne de dépistage en collaboration avec les communes partenaires se poursuit d'ici la fin de cette semaine :

> Pointe-Noire, le mercredi 26 août

> Lamentin, le mercredi 26 et le jeudi 27 août

Pour faire face à la demande croissante de réalisation des dépistages, l'ARS rappelle qu'une priorisation doit être effectuée :

- **Priorité 1** : les personnes symptomatiques doivent appeler leur médecin car leur cas peut s'aggraver. Elles ne doivent pas se déplacer au cabinet médical avant d'y avoir été invitées par leur médecin. En cas d'absence de réponse par leur médecin, ces personnes doivent appeler l'association de garde médicale ADGUPS au 0590 90 13 13. Ces personnes bénéficient d'une prescription ;
- **Priorité 2** : les personnes identifiées comme contact à risque d'un cas positif par leur médecin, l'assurance-maladie ou RIPOSTE et qui reçoivent en conséquence un SMS ;
- **Priorité 3** : personnes ayant manifestement eu des comportements à risques, malgré les appels au respect des gestes barrières, lors de rassemblements où les mesures de sécurité sanitaire n'ont pas été bien respectées.
- **Priorité 4** : les autres personnes désirant être dépistées. Ces personnes peuvent être dépistées sans urgence.

L'ARS invite les personnes qui font l'objet d'une priorité 1 ou 2, avec leur ordonnance médicale ou avec le SMS, à contacter leur laboratoire pour bénéficier d'une priorité pour la prise de rendez-vous.

Les centres de dépistage mis en place dans le cadre de la campagne itinérante dans les communes sont ouverts à l'ensemble de la population et doivent pouvoir être accessibles aux personnes classées en priorité 3 ou 4.